

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU CALVADOS

DES DELIBERATIONS DU

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

CONSEIL MUNICIPAL DE

BEUVRON EN AUGE

Qui ont pris part à la délibération :

11

Séance du 17-01-2022

Date de la convocation

12-01-2022

Date d'affichage

12-01-2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix sept janvier, le Conseil Municipal de Beuvron en Auge, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jérôme BANSARD, Maire.

Présents : M. Jérôme BANSARD, Maire

M. Jean-François MOREL, 2^{ème} Adjoint ;

Mme Mélanie HERVE ; M. Samuel HAREL ; Mme Dominique CLERGET ; M. Alain GAYET ;

Mme Elisabeth SAUTY de CHALON ; M. Marc CHAZELLE ; M. Eric WETTERWALD-VERMUGHEN ;

M. Jean-Jacques CAMPION

Absents excusés : Mme Béatrice GRANGE-LECOMTE (donne pouvoir à M. Jérôme BANSARD) ;

Secrétaire de séance : M. Jean-François MOREL

4. Contrat de mission de maîtrise d'oeuvre globale avec la société Fidelin pour l'étude des projets d'aménagement de la Commune

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Beuvron-en-Auge du 13 septembre 2021, par laquelle le Conseil municipal a confié à la société Olivier Fidelin la réalisation d'une étude portant sur l'aménagement des Couloux et la requalification de l'arrière-bourg, pour un montant de 2 000 € HT ;

Considérant qu'il convient, pour la mise en oeuvre des projets d'aménagement de la Commune et afin d'en garantir la cohérence d'ensemble, de confier à ce prestataire la maîtrise d'oeuvre globale des projets d'aménagement de la Commune, comprenant les études correspondantes, le chiffrage des projets et la préparation des dossiers de demande de subvention correspondants ;

Considérant que les projets d'aménagement de la Commune, tels qu'ils ont été intégrés au Contrat de relance et de transition énergétique (CRTE), conclu le 21 septembre 2021, entre le Préfet du Calvados, le Président de N.C.P.A et le Président du Conseil départemental, s'inscrivent dans une enveloppe globale de 500 000 € HT ;

Considérant que ces projets revêtent trois aspects :

- L'aménagement des Couloux et la requalification de l'arrière-bourg ;
- La création d'une Halte de repos pour les randonneurs et les cyclistes et l'aménagement d'une aire d'accueil et de loisirs ;
- Le réaménagement de l'entrée nord du Bourg ;

Considérant que le calendrier de réalisation de ces différents projets doit s'étaler sur les années 2021 (objet de la délibération susvisée) et 2022, pour les études, chiffrages et dépôt des différents dossiers de demandes de subvention ; 2022 à 2024 pour la réalisation des travaux et aménagements correspondants ;

Considérant la proposition faite par la société Olivier Fidelin ;

Sur la proposition de M. Jérôme Bansard, Maire de Beuvron-en-Auge, et sur sa présentation;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Décide de confier à la société Olivier Fidelin, 86, avenue de Frileuse au Havre (76), la réalisation d'une mission de maîtrise d'oeuvre globale des projets d'aménagement de la Commune, comprenant les études correspondantes, le chiffrage des projets et la préparation des dossiers de demande de subvention correspondants ;

Décide que le montant de cette mission sera fixé forfaitairement à 9 % du montant hors taxe de l'enveloppe globale des différents projets d'aménagement

Décide que la dépense correspondante sera pris en charge sur la section d'Investissement du Budget communal, sur les différents exercices budgétaires correspondant au calendrier des études et des réalisations de ces opérations ;

Dit que la présente délibération sera notifiée à M. Le Trésorier du Centre des Finances publiques de Cabourg-Dives

Le Maire
Jérôme Bansard

Transmis en Sous-Préfecture
et exécutoire le 2022